RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2A BATIMENTS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 5 Rue Ernest Duvillard
90000 BELFORT

983 681 610 – R.C.S. BELFORT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 04 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatre octobre, à dix-huit heures,
Au siège social,

Monsieur Ardian AHMETAJ, Associé unique de la Société 2A BATIMENTS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 euros,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Décision n° 1 : Transfert du siège social

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société au :

4 Rue du Général de Gaulle
90850 ESSERT,

à compter de ce jour.

Décision n° 2 : Modification corrélative des statuts

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 4 Rue du Général de Gaulle, 90850 ESSERT ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Décision n° 3 : Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt ou autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique.

Monsieur Ardian AHMETAJ

